

# Mécanisme de stabilisation

## PAIE – ADM

**Identifiant du projet :**

52335

**Statut :**

Remboursement

**Lieu :**

Maroc

**Secteur d'activité :**

Transports

**Public/Privé :**

Public

**Catégorie environnementale :**

B

**Date de décision sur l'approbation :**

23 juillet 2020

**Date de publication du DSP en langue anglaise :**

22 juin 2020

*Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.*

## Description du projet

Octroi d'un prêt assorti d'une garantie souveraine à hauteur de 100 millions d'euros à Autoroutes du Maroc (« ADM » ou « la société ») afin de répondre au besoin urgent de trésorerie de la société, entreprise publique marocaine fournissant des services d'infrastructures essentiels, en raison des impacts économiques sans précédent de la

crise de COVID-19. La transaction proposée est conforme au Programme d'appui aux infrastructures essentielles (PAIE) mis en place dans le cadre du Fonds de solidarité COVID-19 de la Banque.

## Objectifs du projet

Le projet est destiné à aider cette entreprise publique à respecter ses obligations à court terme pour lui permettre de continuer sans interruption à mener ses activités et fournir ses services essentiels en dépit des pressions financières résultant de la crise de COVID-19.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

Le projet aura l'impact suivant sur la transition :

**Résilience** : Le projet consiste à proposer un soutien financier pour assurer la continuité des services essentiels fournis par cette entreprise publique et à contribuer au maintien des capacités tout au long de la pandémie de COVID-19.

**Bonne gouvernance** : L'équipe de la BERD travaillera en collaboration avec le gouvernement du Maroc pour élaborer un programme stratégique de modernisation et de consolidation de l'entreprise publique, le renforcement de sa gouvernance faisant l'objet d'une attention particulière.

## Client

SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

ADM est l'opérateur national des autoroutes du Maroc, qui développe et gère le réseau autoroutier du pays, soit plus de 1 800 km.

## Financement de la BERD

100 000 000,00 euros

Facilité de trésorerie de 100 millions d'euros pour ADM.

## Coût total du projet

100 000 000,00 euros

Le coût total du projet s'élève à 100 millions d'euros.

## Additionnalité

Réponse à la crise : l'entreprise publique ciblée dans le secteur des infrastructures est confrontée à des risques d'instabilité financière susceptibles de l'empêcher de pouvoir continuer à fournir des services essentiels aux personnes et aux entreprises, et de payer ses fournisseurs ou ses salariés, dans le contexte des mesures d'urgence prises en matière de santé pendant la pandémie de COVID-19. La Banque propose un soutien unique qui permettra de combler efficacement le déficit de financement résultant des mauvaises conditions sur le marché au Maroc.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Les principaux risques environnementaux et sociaux (E&S) associés à l'octroi d'un prêt pour couvrir les besoins en fonds de roulement afin de permettre la prestation de services d'infrastructures essentiels sont entre autres les suivants : la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés, les conditions de travail, la gestion des entrepreneurs et la participation des parties prenantes. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable seront entreprises conformément à la réponse à la pandémie de COVID-19 en la matière. Ces vérifications seront réalisées en interne et comprendront l'examen de l'organisation, des pratiques et des performances E&S de l'entreprise publique (au moyen du questionnaire destiné à l'entreprise et du questionnaire COVID-19), ainsi que l'élaboration d'un Plan d'action environnemental et social (PAES) pour l'entreprise, si nécessaire, afin de convenir des modalités d'alignement des systèmes de gestion environnementale et sociale de cette entreprise publique sur les exigences de performance de la BERD.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet bénéficiera potentiellement d'un appui sous forme de coopération technique pour accompagner toute initiative supplémentaire en faveur de la transition. Des donateurs seront recherchés une fois que les besoins de financement auront été identifiés. Actuellement, un montant de 500 000 euros à titre indicatif a été confirmé, dans le cadre d'un dispositif d'appui aux entreprises publiques marocaines.

## Contact au sein de l'entreprise

M. Marouane Chentouf

[chentouf.marouane@adm.co.ma](mailto:chentouf.marouane@adm.co.ma)

## Compte rendu de la mise en œuvre

Le financement a apporté des liquidités à ADM en réponse à la crise de la pandémie de COVID-19 afin de maintenir les opérations et les travaux d'entretien essentiels pendant une période de forte baisse des recettes provenant des péages, préservant ainsi la continuité des infrastructures de transport stratégiques du Maroc et maintenant la stabilité financière d'ADM. En outre, une assistance technique ciblée axée sur l'amélioration de la gestion des risques financiers et le renforcement des pratiques de sécurité routière a été fournie avec succès. Le programme a aidé ADM à renforcer ses systèmes et procédures internes.

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

8 octobre 2025

### Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

### Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

### Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

## Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.